

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 10 octobre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 10^e jour du mois d'octobre 2023, à 16h30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Sont absents madame la conseillère Martine Giroux et monsieur le conseiller Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation provisoire des travaux – Aménagements récréatifs du Domaine du boisé (secteur *pumptrack*)
2. Autorisation de signatures – Lettre entente Syndicat SFP section locale 2736
3. Formation 2024 – Pompiers
4. Période de questions
 - 4.1 Membres du conseil
 - 4.2 Public
5. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-10-244

1. Acceptation provisoire des travaux - Aménagements récréatifs du Domaine du boisé (secteur *pumptrack*)

Considérant que les travaux pour les aménagements récréatifs au Domaine du boisé dans le secteur de la *pumptrack* sont terminés;

Considérant que la recommandation de l'architecte au dossier est favorable et que celui-ci a fourni le certificat d'acceptation provisoire à la Municipalité;

Considérant que la liste des déficiences a été remise à l'entrepreneur;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accorder la réception provisoire des travaux pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé pour le secteur de la *pumptrack*.

2023-10-245

2. Autorisation de signatures – Lettre entente Syndicat SCFP section locale 2736

Considérant la négociation avec le Syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Boischatel, section locale 2736 du SCFP ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire, le directeur général et la directrice générale adjointe à signer la lettre d'entente 2023-003 avec le Syndicat.

3. Point retiré

4. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Ouverture *pumptrack*

De la part de l'assistance :

- Aucun

La période de questions a débuté à 16 h 32 et s'est terminée à 16 h 33.

2023-10-246

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 16 h 33.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».